

FORMULAIRE DEMANDE DE MATERIEL DE LA VILLE D'ANNEMASSE

Nom de l'organisateur

Nom de la manifestation

Lieu(x)

Date(s) / Horaire(s)



Numéro	LISTE DU MATÉRIEL	Quantité souhaitée	
1	COFFRET ÉLECTRIQUE PRISES 220V + 380V.	<input type="text"/>	
2	COFFRET ÉLECTRIQUE PRISES 220V.	<input type="text"/>	
3	ALIMENTATION 16A/PRISE P17 220V (MONO)	<input type="text"/>	
4	ALIMENTATION 32A/380V (TRIPHASÉE)	<input type="text"/>	
5	ADAPTATEUR P17 16A/220V	<input type="text"/>	
6	RALLONGE 220V-10M	<input type="text"/>	
7	PASSAGE DE CÂBLE SUR CHAUSSÉE (Quantités en mètres)	<input type="text"/>	
8	EXTINCTEUR	<input type="text"/>	Pour quel(s) risque(s) identifié(s) ? Matériel électrique, gaz... <input type="text"/>
9	LUMINAIRE TUBE NÉON ÉTANCHE	<input type="text"/>	1 par structure maximum
10	STRUCTURE COUVERTE : 5mX5m / 4,5mX3m / 3mX3m (Selon disponibilité)	<input type="text"/>	Préciser le type de modèles souhaités et indiquer sur le plan le nombre de bâches souhaitées sur les côtés. <input type="text"/>
11	PODIUM : 1/ PRATICABLES (Module 2mX1m) 2/ CAR PODIUM (7mX6m ou 7mX4m)	<input type="text"/>	Préciser le type de modèle et la dimension souhaitée et le(s) reporter sur le plan. <input type="text"/>
12	TABLE	<input type="text"/>	
13	BANC	<input type="text"/>	
14	CHAISE	<input type="text"/>	
15	BARRIÈRES VAUBAN	<input type="text"/>	
16	GRILLE D'EXPOSITION	<input type="text"/>	
17	PANNEAU ÉLECTORAL	<input type="text"/>	
18	CONTAINER	<input type="text"/>	
Autres	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Concernant la demande électrique :
Préciser obligatoirement le type de matériel utilisé, la puissance (en KW) et la tension (en V).

Informations figurant généralement sur une étiquette au dos de l'appareil.

Sauf indication contraire, ce matériel sera à récupérer par le demandeur auprès du Centre Technique Municipal,

8 Avenue Florissant,
Téléphone : 04 50 95 07 50.

La livraison, le montage et le démontage des tentes, praticables, car-podium et néons sera assuré par les services compétents de la Ville.

Il est strictement INTERDIT de modifier ou de déplacer ces installations.

Si vous passez outre cette interdiction, vous en prenez l'entière responsabilité en cas d'accident.

Les appareils de cuisson sont interdits sous les tentes.

Le matériel mis à disposition devra être rangé comme trouvé.

! ATTENTION !

Merci de joindre un schéma concernant l'implantation des tentes.
Indiquer l'emplacement des bâches avec un "B".
Sans mention de celle-ci, les structures seront installées sans bâche de coté.